

## POUR AFFICHAGE

---

<b>DESTINATAIRES:</b>	<b>Personnel enseignant régulier qui était inscrit à la mutation volontaire du 22 juin 2020</b>
<b>EXPÉDITEUR:</b>	Catherine Ferguson, CRHA
<b>DATE:</b>	4 août 2020
<b>OBJET:</b>	<b>Mutation volontaire 2020-2021 – nouveaux postes disponibles</b>

---

Tous les nouveaux postes créés entre la mutation volontaire du 22 juin et le 4 août 2020 sont offerts pour une période de 24 heures sur le site intranet du Centre de services scolaire à compter du **4 août 16 h 00 jusqu'au 5 août 2020 16 h 00.**

- ⇒ Veuillez noter que les postes libérés lors de la séance du 22 juin 2020 ne sont pas offerts à cette 2<sup>e</sup> étape de la mutation volontaire.
- ⇒ Seuls les enseignantes et les enseignants inscrits à la mutation volontaire peuvent faire connaître leurs choix de poste par ordre de préférence à l'adresse suivante : ***catherine\_ferguson@csmv.qc.ca*** avant 16 h 00 le 5 août 2020.
- ⇒ Les postes seront attribués par ancienneté, conformément à l'article 5-13.17.12 de l'entente locale (*Intranet/Centre documentaire/Documents à consulter/SRH Conventions collectives*).
- ⇒ **IMPORTANT** : Si vous signifiez votre intérêt pour un poste et que votre ancienneté vous permet de l'obtenir, nous vous l'octroierons automatiquement; le fait de postuler constitue une acceptation du poste.
- ⇒ La liste des résultats sera publiée sur intranet en fin de journée le 6 août 2020.

Transmettre votre ou vos choix de poste par ordre de préférence à l'adresse  
catherine\_ferguson@csmv.qc.ca avant 16 h 00 le 5 août 2020.

SECONDAIRE

CHAMP	ÉCOLE	DESSCRIPTIF À TITRE INDICATIF
3101	166 - École spécialisée Des Remparts	Titulaire d'un groupe Matières : Français/mathématiques/ /Univers social/ECR /Plateau/Arts plastiques. L'enseignant sera également amené à travailler avec le reste des élèves de l'école : élèves ayant des troubles graves du comportement et des troubles relevant de la psychopathologie. Avoir une formation ITCA ou s'engager à la suivre. Être en mesure d'appliquer des mesures exceptionnelles, doit donc connaître le cadre de référence sur les mesures exceptionnelles de la CSMV. Être en mesure de travailler avec le SPI ou s'engager à l'apprendre. Grande tolérance aux manifestations agressives et violentes. Grande capacité à travailler en équipe.
3101	166 - École spécialisée Des Remparts	Titulaire d'un groupe Pré-Dep avec des élèves de 2e cycle du secondaire ayant des troubles graves du comportement et de l'ordre de la psychopathologie. Matières : Français/Mathématique/ Exploration des métiers/ Préparation marché du travail (PMT) / Sensibilisation à l'entrepreneuriat. Grande capacité à travailler en équipe et s'engager à travailler avec les CP matières pour enseigner le 2e cycle si c'est la première fois. Avoir une formation ITCA ou s'engager à la suivre. Être en mesure d'appliquer des mesures exceptionnelles, doit donc connaître le cadre de référence sur les mesures exceptionnelles de la CSMV. Être en mesure de travailler avec le SPI ou s'engager à l'apprendre. Grande tolérance aux manifestations agressives et violentes.
3109	275 - André-Laurendeau	1 X DAN1I4 + 1 X DAN3I4 + 1 X DAN4I4 + 1 X DAN5I4 + 1 X DAN4Q6 + 1 X DAN2Q6 + 1 X DAN1Q2 Attention : bacc. en enseignement de la danse obligatoire, 4 spectacles, contraintes PEI et quatu'art.
3109	275 - André-Laurendeau	6 x EDU302 + 3 x EDU203 + 1 x EDU2P3
3112	275 - André-Laurendeau	1 x FRA308 + 3 x FRA406

**SUITE - SECONDAIRE**

CHAMP	ÉCOLE	DESSCRIPTIF À TITRE INDICATIF
3112	275 - André-Laurendeau	2 x ARD3Q6 + 1 x ARD3I4 + 1 x ARD5I4 + 4 périodes hors horaire (concentration théâtre)
3112	240 - Int. Lucille-Teasdale	3 groupes de sec 5 et un groupe de sec 3
3113-2	276 - Antoine-Brossard	1 groupe de sciences de 3e secondaire (6) + 5 groupes de sciences de 2e secondaire (20) pour 26 périodes

**PRIMAIRE**

CHAMP	ÉCOLE	DESSCRIPTIF À TITRE INDICATIF
3101	166 - École spécialisée Des Remparts	Au primaire; Avoir une formation ITCA ou s'engager à la suivre; L'enseignant peut être appelé en soutien au primaire pour soutenir; Être en mesure d'appliquer des mesures exceptionnelles, doit donc connaître le cadre de référence sur les mesures exceptionnelles de la CSMV; Être en mesure de travailler avec le SPI ou s'engager à l'apprendre; Grande tolérance aux manifestations agressives et violentes; Grande capacité à travailler en équipe; L'enseignant sera également amené à travailler avec le reste des élèves de l'école : élèves ayant des troubles graves du comportement et des troubles relevant de la psychopathologie.
3103	001 - Adrien Gamache	4e année
3103	017 - D'Iberville	- 5e année - Local partagé avec le service de garde - Doit participer à des rencontres de développement de pratiques
3103	044 - Paul de Maricourt	1ere année
3103	044 - Paul de Maricourt	Multi 1-2e année (à confirmer)
3103	059 – Marcelle-Gauvreau	5 <sup>e</sup> année
3105	035 - Laurent-Benoit	Spécialiste en éducation physique primaire